

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La convocation des membres du Conseil Municipal a été adressée au domicile de chacun d'eux le 2 novembre 2007 et affichée en Mairie le 7 novembre .

L'an deux mille sept et quinze novembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune de Lacroix-Falgarde, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe LAVERTY, Maire.

**PRESENTS** : MM LAVERTY Christophe - DAVID Thierry - CHALIE Michel - CROMBEZ Vincent – PERRIOT Denis - DAVAZE Gérard- BROUSSE Jérôme - SERRES Alexandre - JACKSON Simon – JAMIN CHANGEART François  
MMES. GROC Denise - Irma DUHOURQUET

## **EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :**

TROUILHET Jean-François	à JACKSON Simon
DIAZ Sylviane	à SERRES Alexandre
DAVID Monique	à Michel CHALIE

Secrétaire de Séance : Thierry DAVID

Publication, conformément à l'article 2 de la loi 82-313 du 2 mars 1982 modifiée, effectuée par affichage à la porte de la Mairie le 23 novembre 2007.

\*  
\* \*

N/Réf. CL –

## **2 - QUESTIONS DIVERSES**

### **2/5 – GRAND CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE TOULOUSE**

Le 4 septembre 2007 s'est ouvert un débat public sur le grand contournement autoroutier de Toulouse. Notre commune, située à proximité de la ville centre (10 km environ), est concernée par ce projet. Le Conseil Municipal a ressenti la nécessité de participer au débat, et en particulier, d'émettre son avis sur le projet.

Les objectifs affichés du projet de grand contournement de Toulouse sont les suivants

- 1) Améliorer les conditions de transit pour les déplacements régionaux entre villes périphériques (Montauban, Albi, Castres, Carcassonne, Foix, Saint-Girons, Saint-Gaudens, Auch) ainsi que pour les déplacements interrégionaux, nationaux, voire internationaux, définis par les 4 grands axes autoroutiers: A62 vers Bordeaux, A20 vers Paris, A61 vers la Méditerranée, A64 vers le Piémont pyrénéen.
- 2) Dissocier les trafics de transit du trafic local
- 3) Contribuer à décongestionner le périphérique toulousain en offrant une alternative en cas d'incident sur cet anneau autoroutier unique où se concentre aujourd'hui tous les trafics.
- 4) Participer à l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine (Haute-Garonne et départements voisins)

.../...

#### Les arguments affichés

5) Un développement conjoint des transports en commun

6) Le financement du projet par le péage

7) Rejet de la possibilité d'élargissement du périphérique à 2x4 voies pour diverses raisons : difficulté d'aménagement, nombreux points névralgiques à aménager, durée du chantier, bénéfice mitigé.

#### Les conditions affichées

↳ Respects des grands enjeux environnementaux, en inscrivant le projet dans une logique de développement durable du territoire

↳ Ne pas contribuer à l'étalement urbain en limitant le nombre d'échangeurs

Différentes études et sondages ont été réalisées par les défenseurs ainsi que par les détracteurs du projet. En particulier, il est à relever un certain nombre d'incohérences.

Le Maire de Toulouse estime que cette « deuxième rocade » est censée remédier à l'engorgement de la rocade existante. Or une analyse simple montre qu'il s'agit là d'un leurre. En effet, créer « une seconde rocade » signifierait construire une voie rapide gratuite, à proximité de la rocade actuelle, comportant de nombreux échangeurs avec la voirie locale. Or, ce n'est absolument pas ce type de projet qui est envisagé par l'Etat. Celui-ci étudie la réalisation d'une autoroute à péage, avec un nombre d'échangeurs limité. Cet aménagement s'adresse donc exclusivement au trafic de transit, et non au trafic local, sauf en situation de blocage total du périphérique en tant qu'itinéraire de délestage, comme le mentionne l'un des objectifs affichés.

Aujourd'hui, le transit représente 3% des déplacements sur le périphérique Toulousain. Le grand contournement permettrait de réduire le trafic sur la rocade de 6 à 15 % (suivant l'éloignement), soit 3 à 5 ans d'augmentation du trafic seulement. Cela ne fera donc que retarder de quelques années l'échéance où le périphérique sera complètement saturé, mais ne constitue pas une solution sur le moyen ou long terme.

Un risque majeur lié à ce projet est que, d'une part, l'Etat concentre tous ses efforts sur son développement, et d'autre part, la mairie de Toulouse renvoie la résolution des enjeux de circulation urbaine à un projet routier qui ne répondra en aucun cas au problème, et tout cela, au détriment de la mise en œuvre de vraies solutions permettant de répondre véritablement aux problèmes de circulation urbaine.

.../...

A ce risque s'ajoutent les coûts environnementaux (destruction directe des milieux naturels, consommation de granulats, fragmentation des espaces, émissions de gaz) et humains (expropriations, nuisance sonores) qui s'avéreront massifs pour un projet d'une telle ampleur.

Enfin, à une époque où le prix du pétrole ne fait que croître, une époque qui voit une prise de conscience forte des problèmes environnementaux et du réchauffement climatique, une époque où on nous parle de développement durable, il semble curieux de promouvoir une infrastructure qui aura pour effet de continuer à privilégier les transports et déplacements routiers.

Fort de ces considérations, le Conseil Municipal à l'unanimité exprime son opposition au projet du Grand Contournement routier, et considère qu'en tout état de cause, un tel projet ne constitue pas une solution durable aux problèmes de déplacements urbains en agglomération toulousaine. Afin de remédier à la question du trafic urbain (déplacements locaux et échanges avec l'extérieur) tout en respectant les enjeux environnementaux il souhaite que soient définies de véritables solutions basées une politique volontariste de développement des transports en commun, ainsi que l'émergence complémentaire d'une voirie d'agglomération plus fluide. Il propose pour cela de réviser de façon urgente le Plan de Déplacements Urbains, et de mettre à l'étude de nouvelles lignes de transport.

**Pour extrait certifié conforme  
A Lacroix-Falgarde, le 07/12/2007  
Le Maire,  
Ch. LAVERTY**